## ENQUETE STATISTIQUE ANNUELLE SUR LES JOURNAUX ET PERIODIQUES

Visa nº 59-010 du Ministre de l'Information et du Haut-Commissaire à l'Economie Nationale et au Commerce Extérieur (I.N.S.E.E.)

Paris (date de la Poste)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministre de l'Information et le Haut Commissaire à l'Economie Nationale et au Commerce Extérieur ayant décidé de procéder à une enquête statistique annuelle sur les journaux et périodiques, le questionnaire ci-joint vous est adressé en tant que directeur de publication.

Ce questionnaire est identique à celui de l'année dernière et si les renseignements qui sont fournis à la page 2 permettent d'établir avec précision « la géographie » de la Presse, ceux qui sont demandés à la page 3 concernent les frais d'expédition, le montant des recettes et des dépenses et leur ventilation par postes. L'exploitation statistique de ces renseignements peut seule donner une base sérieuse à l'étude et à la solution des problèmes économiques et techniques qui intéressent les différentes formes de Presse inscrites ou non à la Commission Paritaire.

En contre-partie de l'obligation de répondre aux questions posées, le « secret » des renseignements individuels est garanti, car, par application de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 — sous couvert de laquelle le présent questionnaire vous est adressé — les réponses que vous fournissez ne sauraient, en aucun cas, être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. En outre, les fonctionnaires appelés à connaître ces résultats sont astreints au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 378 du Code Pénal.

A votre déclaration doit être joint le dernier exemplaire paru, ce qui permet de classer votre publication dans un groupe particulier : informations générales, administration, politique, commerce, industrie, agriculture, syndicat, comité d'entreprise, house-organe, association, bulletin intérieur, enseignement, sports, etc.

Afin de vous permettre de juger par vous-même de l'intérêt que représente cette enquête annuelle, vous pourrez prendre connaissance, au verso de cette lettre, de quelquesuns des résultats statistiques concernant la situation de la Presse au 1° janvier 1957. Ils ont été établis avec quelque retard, dû au fait que de nombreux rappels ont été adressés à plusieurs miliers de directeurs de publication qui avaient omis de répondre dans les délais impartis.

Aussi vous serais-je très obligé, afin de permettre à mes services d'établir rapidement une statistique valable sur la situation de la Presse au 1<sup>er</sup> janvier 1959, de me retourner directement le questionnaire joint entièrement complété — sans qu'il soit besoin de le transmettre à votre imprimeur — dans la quinzaine qui suit et au plus tard le 28 février 1959.

En vous priant de prêter attention aux quelques recommandations portées à la page 4 du questionnaire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Information : Le Conseiller Juridique,

## PRESSE METROPOLITAINE FRANÇAISE

## Extrait des Renseignements Statistiques concernant l'année 1956

Nombre de journaux et périodiques répertoriés au 1° janvier 1957	15.483
Nombre de publications inscrites à la Commission Paritaire	6.876
Nombre total d'exemplaires publiés pendant l'année 1956	6.383.857.400
Nombre total d'exemplaires servis par abonnement	1.812.692.800
137 titres de périodicité quotidienne du matin (a) représentent . Ex.  42 — — du soir (b)	2.817.509.000 712.778.700 50.769.100 1.612.610.500 164.236.400 563.087.400 94.998.900 2.961.200 270.600 364.635.600
10.102 3.830 titres à Fonds Commun. 1.551 titres disparus en cours d'année.	
15.483 titres au total répertoriés au 1° janvier 1957.	
(a) 97 quotidiens d'informations générales ou politiques (8 à Paris, 89 en publications spé	
(b) 28 — — — (6 à Paris, 22 en publications spé	
(c) Le nombre important de titres classés à périodicité « indéterminée provient du fait que, sur près de 1.200 questionnaires insuffisamment complét teurs de publications, le personnel d'exécution de l'I.N.S.E.E. n'a pas été à n la périodicité. La ventilation nécessaire sera faite ultérieurement pour permet chiffres exacts par périodicité.	tés par les direc- nême de codifier tre d'obtenir des
Tonnage de papier consommé en Afnor 1/1 et Magazine  — — en Papier supérieur  — en Papier duplicateur	475.657 tonnes 50.124 — 744 —